
Programme de Sensibilisation

Conjuguer la prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS) et la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

Organisation

Durée : 3 heures - Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Tout adhérent, tout collaborateur d'adhérent en charge des ressources humaines ou d'une mission de prévention (participant au DUERP, membres du CSE,..).



Objectifs pédagogiques

- Être capable de comprendre les notions de Risques Psycho Sociaux et Qualité de Vie et des Conditions de Travail pour travailler à une meilleure santé psycho sociale pour les collaborateurs et contribuer à l'amélioration de la performance de l'entreprise.



Description

- Décliner les 2 composantes de la santé psycho sociale au travail : prévention des RPS et amélioration de la QVCT
- Articuler le travail sur les 2 volets
- Echanger les expériences des participants
- Proposer une méthode de travail adaptée
- Clarifier les réticences



Prérequis

Pas de prérequis



Modalités pédagogiques

- Méthode démonstrative : exposé interactif
- Méthode heuristique



Moyens et supports pédagogiques

- Tableau blanc
- Diaporama
- Méta-plan

Chaque stagiaire possède un espace numérique personnel « Extranet » commun avec MT71, où il pourra retrouver l'essentiel des documents ayant trait à sa/ses sensibilisation(s).



Modalités d'évaluation et de suivi

Compte tenu de la durée du module, pas d'évaluation des acquis.

La sensibilisation donne lieu à délivrance d'une attestation de suivi de sensibilisation.





Tarifs

Les frais pédagogiques des prestations du pôle formation sont inclus dans le montant de la cotisation versée annuellement par l'entreprise adhérente au service de santé au travail MT71.

Cependant, en cas d'absence non justifiée par un cas de force majeure (maladie, grève, intempéries, catastrophe naturelle...) ou d'annulation d'un stagiaire dans les 48h précédent la prestation, MT71 se réserve le droit de facturer la formation sur la base de :

- 60 € HT par formation et par personne.

À partir du 5ème jour ouvré avant le début de la formation, le changement de participant à la session ne sera plus possible.

Les salariés hors département d'une entreprise adhérente à MT71 peuvent participer à une prestation du pôle formation sous réserve d'un nombre suffisant de places, laissé à la discrétion de MT71, pour un montant de 93€ HT par prestation et par personne.

Les intérimaires qui ont bénéficié d'une visite médicale à MT71 datée de moins de deux ans (à la date de la prestation) peuvent bénéficier des prestations du pôle formation dans le cadre de leur cotisation c'est-à-dire sans surcoût pédagogique. En revanche ceux n'ayant jamais été vus en visite médicale par MT71 ou dont la visite date de plus de 2 ans pourront y participer moyennant un montant de 93 euros HT par personne et par prestation.

Les employeurs, conjoints, dirigeants, non-salariés d'une entreprise adhérente à MT 71, membres du bureau non-salariés d'une association adhérente à MT 71 pourront participer aux sensibilisations dont celles consacrées à faciliter l'élaboration du Document Unique Évaluation Risques Professionnels (présentielle et distancielle) à titre gracieux pour contribuer à la prévention de l'entreprise. Concernant les formations, ils devront s'acquitter d'un montant 93€ HT par prestation et par personne pour y participer.



Modalités et délais d'accès

Non ouvert aux non-adhérents.

- Pour une groupe de 5 à 12 personnes.
- Quelques sessions par an - Disponible à la demande.
- Inscription sur le site MT71 suivant le calendrier proposé.
- Pour des demandes particulières, vous pouvez nous solliciter via l'onglet contact ou par mail à formation@mt71.fr



Informations sur l'accessibilité

Nos salles sont accessibles aux personnes en situation de handicap physique.

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation personnelle, merci de contacter la personne ressource handicap : emontmailler@mt71.fr - 03.85.97.24.74

La formation ayant lieu dans l'entreprise, celle-ci assurera l'accessibilité aux locaux de formation.